



PROJET EDUCATIF

2016-2020

Ville de Valence

VALENCE

Préambule

La réussite éducative des enfants et jeunes valentinois constitue une priorité de la municipalité.

C'est à ce titre que la ville assume en direct la gestion de différents accueils collectifs de mineurs : Accueil de Loisirs Périscolaires en relation étroite avec chacune des 37 écoles valentinoises, Accueil de Loisirs Extrascolaires au sein des Maisons Pour Tous Municipales, mais également Accueil Jeunes pour accompagner les plus de 15 ans selon des modalités spécifiques et adaptées à leurs âges.

Différents modes d'accueil mais un projet éducatif global qui tend à définir un cadre cohérent et partagé visant à favoriser la complémentarité des actions à caractère éducatif proposées par la ville de Valence et ses équipes d'animation.

Ce projet éducatif doit permettre à chaque famille d'avoir connaissance des conditions d'accueil et objectifs animation pour leurs enfants, à chacun de nos agents de s'imprégner des orientations éducatives établies et du cadre d'intervention dans lequel il évolue.

Enfin, il constitue un point de repère permettant à chacun des lieux d'accueil de définir son projet pédagogique propre, en harmonie avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Nicolas DARAGON
Maire de Valence
Vice-président de la Région

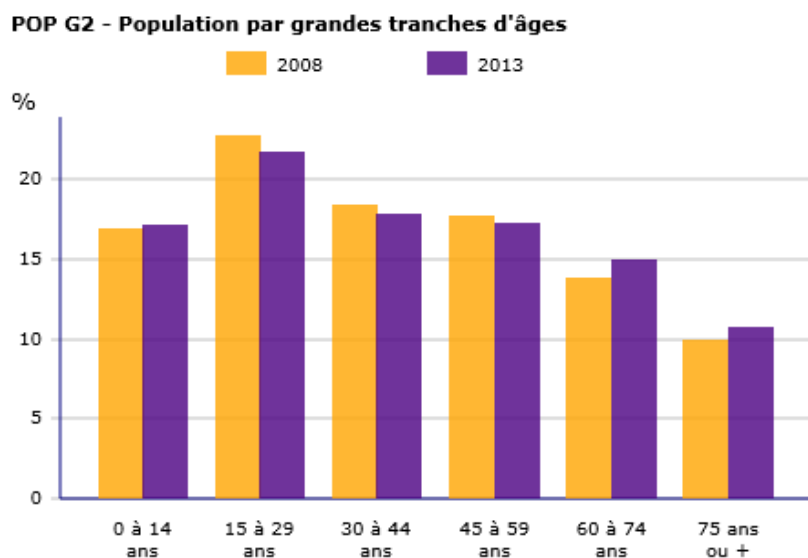
Cécile PAULET
Adjointe au Périscolaire

Franck DIRATZONIAN-DAUMAS
Adjoint au Socio-éducatif

I. Le contexte valentinois

1. La population valentinoise

Si la ville de Valence connaît une baisse de sa population entre 2008 (64 484 habitants) et 2013 (61 767 habitants), la part relative des 0-14 ans progresse légèrement et reste stable en volume (10 623 personnes).



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Les couples avec enfants à charge représentent 37.4% des ménages tandis que les familles monoparentales comptent pour 19.3% d'entre eux. En la matière, il faut tenir compte du fait que la part de ménages monoparentaux est plus marquée sur les quartiers Politique de la Ville (Le Plan, Fontbarlettes, Polygone, Chamberlière et Valensolles, soit 23 000 habitants).

De même, la part relative des jeunes âgés de 15 à 29 ans est plus importante sur ces secteurs que sur l'ensemble du territoire valentinois.

Enfin, comme de nombreuses villes « centre d'agglomération », Valence présente une population disposant d'un revenu médian (17 573 €) inférieur aux communes périphériques (18 930 €) et à la moyenne nationale (19 785 €).

2. Les richesses de notre territoire

- Culture et patrimoine

Valence dispose d'un patrimoine historique important et propose une grande richesse d'équipements culturels structurants et notamment :

- Le Musée d'Art et d'Archéologie
- Le Centre d'art dramatique de la Comédie de Valence
- Le Théâtre de la Ville
- Le Conservatoire
- Le Lux, scène nationale
- L'Ecole Supérieur d'Arts et de Design
- Le Centre du patrimoine arménien

Ainsi qu'un tissu associatif riche et varié, proposant autant de découvertes possibles de l'art sous toutes ses formes : plastique, patrimoine, spectacle vivant, musique, cinéma, photo etc...

- Nature et découvertes

Valence compte de nombreux espaces verts remarquables qui permettent d'envisager sorties et ballades tout à proximité parmi lesquels :

- Jean Perdrix
- Juvet
- Delessert
- L'Épervière
- Marcel Paul et Trinitaires
- Chateauvert et ses canaux

Autant de lieux de vie, de rencontres auxquels s'ajoute un environnement fluvial aménagé autour de la ViaRhôna et de la base nautique de l'Épervière.

- Valence, ville sportive

Outre le potentiel de notre territoire en matière d'activités culturelles et de pleine nature, les pratiques sportives ne sont pas en reste avec une offre d'équipements diversifiés : Gymnases Polyvalents, stades, piscines, pistes d'athlétisme, patinoire, complexe gymnique, salles d'escalades... Et de très nombreuses associations sportives proposant leurs activités sur ces différents sites.

3. Le tissu éducatif et socio-culturel

Pour la rentrée 2016-2017, Valence compte 37 écoles de 1^{er} degré avec plus de 5 000 enfants scolarisés. Le secondaire comprend 8 collèges, 4 Lycées professionnels et 6 Lycées d'enseignements généraux.

Certains établissements proposent des classes à horaires aménagées (Théâtre, Danse, Musique, Sport) et/ou accueillent divers dispositifs d'accompagnement spécifiques (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire accueillant des enfants porteurs de handicaps, Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants...)

Enfin, notre territoire d'intervention compte 10 équipements de quartier, dont 4 structures municipales, acteurs socio-culturels et de l'Éducation populaire avec lesquels des liens de partenariats forts existent.

II. Nos orientations éducatives

La ville de Valence souhaite développer une politique éducative commune à tous les centres de loisirs municipaux afin de mobiliser les ressources dans un souci de cohérence de fonctionnement, de qualité et d'une continuité éducative. La vocation des accueils de loisirs est d'organiser des loisirs et vacances pour tous qui allient plaisir, découverte et vie collective.

De plus, même si les parents sont les premiers éducateurs de leur(s) enfant(s), les accueils de loisirs en constituent, au travers leurs équipes et leurs projets pédagogiques, un élément complémentaire. La volonté est de resituer les activités comme un maillon de la réussite éducative et non pas comme une « simple » offre de loisirs en permettant à l'enfant « d'investir le temps libre pour grandir ». L'accueil de loisir répond également à deux besoins identifiés :

- Celui des parents : moyen de garde (pour les parents qui travaillent) et besoin de relais (le parent a besoin de temps pour lui)
- Celui de l'enfant : une offre éducative, une offre de consommation, une offre suivant son rythme, il a besoin de découverte, de temps libre (rêverie), besoin d'être acteur de ses loisirs

Les 3 orientations principales déclinées autour de 4 objectifs définies dans le projet éducatif sont le fruit d'une réflexion partagée ayant associé l'ensemble des directeurs en charge des accueils de loisirs municipaux, périscolaires et/ou extra scolaires. Des représentants du Service de Réussite Educative, de la Caisse d'Allocation Familiale et de la Direction Départementale de la Cohésion sociale ont également été associés sur différents temps s'échanges.

1. S'amuser, prendre du plaisir à ...

- Respecter le rythme de chaque enfant et du jeune

Cela implique de laisser le choix à chacun, lorsque cela est possible et compatible avec le fonctionnement du collectif, de faire suivant son envie, son état physique et psychologique, ses besoins. L'enfant ou le jeune pourra avoir la possibilité de s'intégrer dans une activité structurée, ou à l'inverse de vaquer, quitte à être temporairement « seul » et paresser, prendre du plaisir pour lui. Il est important de marquer fortement la transition des temps d'accueil et des différentes actions de la journée, de marquer les changements de rythme dans les séances.

- Développer des approches diversifiées

Les activités proposées seront différentes suivant l'âge de l'enfant et du jeune, adaptées au rythme de chacun et différentes selon le moment de la journée. Les activités devront répondre aux besoins et envies de l'enfant et du jeune avec pour priorité le plaisir à faire sans que l'objectif systématique de réalisation aboutie ne soit pas systématiquement recherché.

- Susciter l'envie et l'intérêt du public

Il est nécessaire d'aménager des espaces accueillants, sécurisés et sécurisants. Ces aménagements doivent s'adapter aux besoins de l'enfant et du jeune. Le personnel doit avoir une connaissance en amont de l'identité du public accueilli, être à l'écoute, rassurant et bienveillant. Il faut faciliter son intégration dans le groupe, proposer des temps d'échange avec l'enfant et le jeune afin de développer sa confiance. Il est important de présenter les personnes encadrantes et les lieux. Le personnel doit être présent et disponible pour les enfants et le jeune, il doit aller à leur rencontre et doit prendre en compte son état du moment.

- Dialoguer avec les parents

Un dialogue doit être instauré avec les parents afin de faciliter les liens et la confiance. A cet effet, des temps d'échange individuels et collectifs seront organisés, une présentation sera faite de l'équipe encadrante avec visite des locaux et présentation du projet éducatif et pédagogique. La priorité étant d'explicitier notre fonctionnement afin que toutes les familles comprennent et partagent notre démarche, de communiquer les objectifs du projet éducatif et pédagogique. Il est important de créer un espace d'accueil parents, de mettre en place un moyen d'expression, un affichage dédié à l'information de l'accueil de loisirs. Des portes ouvertes dans les centres de

loisirs seront mis en place afin d'inviter les parents à faire avec l'enfant. La création d'un comité de parent/enfants et jeunes pourra être envisagé. L'accueil de loisir peut être également acteur ressource et relais vers d'autres partenaires.

2. Aider l'enfant, le jeune à devenir

- Construire les règles partagées

Les règles de vie doivent être comprises, discutées pour être acceptées et respectées par tous. Certaines pouvant être définies conjointement, en collectif. Pour les accueils périscolaires, ces règles peuvent être communes au fonctionnement de l'école de façon à ce que la notion de « continuité éducative » prenne tout son sens.

- Donner une place

Il s'agira de favoriser l'autonomie et d'encourager les prises d'initiatives, de faciliter l'expression libre de l'enfant et du jeune. L'organisation d'élections de délégués périscolaires et comités jeunes pourra être mise en place.

- Aller vers les autres

L'accueil de loisirs est un lieu de socialisation et d'apprentissage du « vivre ensemble ». Il permet aux publics de se confronter à la différence et à la richesse offerte par l'altérité. L'ensemble des activités pratiquées, les projets mis en place et l'organisation de la vie dans les accueils peuvent aussi faciliter l'apprentissage, le développement de l'esprit critique et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté.

- Associer les parents aux projets d'animation

Notre rôle est de faire grandir les enfants avec les parents. Pour ce faire, des temps d'inclusion favorisant la participation des adultes seront mis en place. En effet, les parents peuvent tout à fait être sollicités et intégrés à toutes les phases de travail pédagogique, notamment lors de l'écriture du projet pédagogique afin de les sensibiliser à nos pratiques et à la place que l'on donne à l'enfant et au jeune. Il est nécessaire de construire ensemble et d'être à l'écoute des parents. Pour autant, il s'agira de ne pas envahir l'espace de l'enfant. Il faut préserver le « jardin secret de l'enfant et du jeune ».

3. Ouvrir l'enfant aux mondes qui l'entourent

- Connaître son territoire

Il faut tout d'abord apprendre à connaître son territoire, son environnement en développant les visites et les échanges avec son quartier et sa ville. Il est important d'exploiter et d'utiliser les infrastructures culturelles et sportives proposés à Valence et de travailler en partenariat avec les nombreux acteurs présents sur notre territoire.

- Pratiquer des activités diversifiées

Des activités sportives, culturelles, artistiques seront mises en place par des intervenants extérieurs et des partenariats spécifiques tels que l'UNICEF, ADOS, Comité de jumelage pourront faciliter l'ouverture à l'autre et sur le monde. En parallèle et pour compléter cette offre, les animateurs de la ville mettront en place en lien avec le projet pédagogique diverses activités.

- Découvrir et éveiller

Il est important de susciter l'envie de découvrir et d'éveiller la curiosité de l'enfant et du jeune. Les animateurs devront être sensibilisés à cette démarche. En périscolaire la première période sera consacrée à la découverte des activités et le but sera d'inciter l'enfant à s'investir dans un projet. En extra-scolaire, cette découverte des activités se fera au début de semaine afin d'établir avec les enfants un projet thématique sur les vacances.

- Proposer et partager les initiatives du territoire

Inviter les parents à faire avec l'enfant et le jeune en s'associant aux événements structurants la vie valentinoise : festival du jeu, carnaval, temps forts des 4 saisons... Il faut favoriser la création d'événements avec les différents acteurs afin de créer des liens entre l'école, les parents et les offres de notre territoire.

III. Les ressources déployées

1. Un pilotage harmonisé

Le regroupement au sein d'une seule direction (Direction Education Jeunesse) des services scolaire, périscolaires et socio-éducatifs apporte réponse à 3 enjeux structurants.

D'une part, dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorialisé), cette organisation permet une meilleure lisibilité de l'Action Municipale en direction des enfants, de leurs familles et des partenaires (Caisse d'Allocation Familiale, Education nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, équipements de quartiers associatifs).

D'autre part, elle vise à favoriser la cohérence des projets éducatifs (fonctionnement), pédagogiques (contenu) et des parcours (passerelles) proposés aux enfants et aux familles.

Enfin, cette organisation doit faciliter la compréhension et le partage par nos équipes tant du sens de leur mission commune que du rôle et de la place de chacun au sein de cette organisation.

2. Les modalités d'accueil

Elles visent à répondre aux besoins des familles et au bien-être des enfants. En ce sens, la souplesse est privilégiée. La ville propose 2 types de modalités d'accueil à savoir :

- Périscolaire :

L'accueil en périscolaire est accessible à tout enfant scolarisé au 1^{er} degré sur le territoire valentinois. Un règlement a été établi et voté au conseil municipal et prévoit une inscription annuelle. Cependant, l'enfant peut selon les jours de la semaine ou sur une période scolaire considérée, fréquenter différemment l'accueil de loisirs dans les plages horaires d'ouverture. Un délai de prévenance de 48h est demandé aux familles en cas de modification de fréquentation. L'inscription au périscolaire se fait par le biais d'un dossier à compléter et à transmettre à la Direction Education Jeunesse.

- Extra-scolaire :

L'accueil en extra-scolaire est proposé sur les 4 Maisons Pour Tous municipales. Les modalités correspondent aux Accueil Collectifs de Mineurs pour les 3-14 ans (sur inscription auprès de chaque structure) et en accueil jeunes pour les 15 ans et plus (accès libre sur adhésion auprès de chaque structure).

Une possibilité d'accueil à la demi-journée est offerte aux familles sur les après-midi. Toutefois, un minimum de 3 plages d'accueil par semaine sera demandé, afin de donner et favoriser le lien avec l'enfant et sa famille et de soutenir la dynamique de groupe.

3. Organisation des services

- Périscolaire :

Les accueils de loisirs périscolaires (A.L.P) sont répartis sur 16 sites dont 12 sont animés et coordonnés par un directeur A.L.P sous l'autorité du responsable des services périscolaire.

4 sites parmi les 16 sont rattachés aux Maisons Pour Tous qui sont sous l'autorité des responsables périscolaires de la structure. Cela afin d'assurer la continuité et cohérence entre le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) et le périscolaire. Sur ces sites, 4 référents A.L.P sont en place afin de seconder le responsable et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de l'A.L.P.

- Extra-scolaire :

Les centres de loisirs municipaux sont rattachés aux Maisons Pour Tous municipales. Pour chacune des Maisons Pour Tous, l'organisation se décline comme suit :

- Directeur de la Maison Pour Tous
- Responsable secteur enfance accompagné d'un référent 3-5ans supervisant l'activité des maternelles
- Responsable secteur jeunesse accompagné d'un référent passerelle supervisant l'activité des 10- 14 ans.

4. Déroulement de l'accueil

Une attention particulière est portée aux activités proposées et aux temps de transition, afin de respecter le rythme de l'enfant et de veiller à ne pas engendrer une suractivité préjudiciable aux enfants.

- Périscolaire :

Ce temps d'accueil est lié aux horaires de début et de fin de l'école. Un accueil est proposé à partir de 7h30 en matinée et jusqu'à 18H30 en soirée. 3 sites permettent un accueil dès 7h et le soir jusqu'à 19h (Langevin, Buisson, Freinet).

Le démarrage des ateliers se fera après les vacances de la Toussaint en vue de consacrer la 1^{er} période à

- Valoriser auprès des enfants les ateliers programmés dans chaque école et favoriser la concertation équipe enseignante/équipe périscolaire /intervenants extérieurs.
- Prendre appui sur les actions intégrées au projet de l'école pour développer des complémentarités sur le temps périscolaire ou inversement.
- Présentation aux parents du projet éducatif, du projet pédagogique qui en découle, le personnel, les espaces, les moyens matériels mobilisés....

Il a été décidé après un bilan et en concertation avec le comité de pilotage PEDT de marquer une césure plus importante entre le temps d'apprentissage et le temps de loisirs pour privilégier le rythme de l'enfant.

- Démarrer les ateliers de 16h15 à 17h15
- Après 17h15, mise en place d'ateliers récréatifs libres sans inscription avec des espaces privilégiés.
- Un accompagnement aux devoirs pourra être mis en place avec un espace privilégié afin de permettre à l'enfant d'être autonome et de lui permettre de faire ses devoirs après 17h.

Le taux d'encadrement est respecté selon la législation DDCS mais afin de répondre à l'engagement de l'amélioration de la qualité de la gestion des enfants, la ville de Valence a souhaité baisser ce taux à 1 adulte pour 9 en maternelle et en élémentaire à 1 adulte pour 12 enfants dans les ateliers structurés.

- Extra-scolaire :

Un temps de garderie est proposé aux enfants dont les parents travaillent à compter de 7h30 jusqu'à 8h30. Les arrivées s'effectuent de manière échelonnée jusqu'à 9h30. En fin d'après-midi, les départs s'échelonnent entre 17h et 17h30, et une garderie est proposée selon les mêmes modalités qu'en matinée jusqu'à 18h30.

Les accueils en demi-journée sont possibles uniquement sur les après-midi avec une arrivée échelonnée entre 13h30 et 14h. Les activités sont proposées sous forme de thématiques déclinées tout au long de la semaine sous différents contenus. Les enfants-jeunes sont associés à leur conception de manière plus accentuée selon l'âge du groupe.

5. Des équipes d'animation professionnelles, accompagnées et qualifiées

- Echanger et impliquer :

Sur le périscolaire, les équipes d'animation disposent d'un temps de concertation de 1 heure hebdomadaire ainsi qu'un temps de préparation de 2 heures sur chaque période (soit 5 sur l'année scolaire). La recherche de stabilité des équipes d'animation permet de viser la qualité de la prise en charge des enfants et l'équipe d'agent permanents est complétée par du personnel mensualisé à l'année.

Sur l'extra-scolaire, les équipes permanentes sont associées à l'élaboration des projets d'activités en amont de chaque période de vacance. Une réunion de préparation précédent l'ouverture du centre est organisée associant également les personnels de renforts. A l'issue de chacune des périodes de congés scolaires, un temps de bilan est effectué permettant de préparer les prochaines échéances au mieux.

- Une politique de formation affirmée :

Un plan de formation a été mis en place afin de répondre aux obligations réglementaires, co-construit avec le service formation de la ville pour les responsables et les équipes d'animateurs. Il faut préciser que la ville de Valence va au-delà en déployant des formations professionnelles (BP JEPS) en direction des responsables de secteur enfance et jeunesse notamment.

Ce plan de formation est complété par des temps d'échange de compétence (jeux d'animation, compétences spécifiques...) afin de valoriser les savoir-faire de tous.

Un temps d'échange est mis en place à la rentrée avec la participation de tous les animateurs du périscolaire sur la posture de l'animateur dans les différents temps d'accueil avec des missions parfois spécifiques, le but étant de recueillir auprès des animateurs leurs réflexions et établir ensuite un document référentiel commun et partagé.

Concernant la période estivale, une journée de travail est mise en œuvre en amont de la saison à destination de l'ensemble des personnels d'animation, permanent et saisonnier. Les questions de postures professionnelles, de la qualité de service à rendre et le projet éducatif sont abordées autour d'ateliers de travail en groupe restreint.

- Faire équipe :

Afin de permettre une mise en œuvre cohérente du projet éducatif et de répondre de façon concertée aux problématiques quotidiennes, les Directeurs d'Accueil de Loisirs Périscolaires se réunissent en rencontre plénière chaque semaine. Il s'agira également de partager diverses informations essentielles au bon fonctionnement de nos accueils de loisirs et aux publics.

Concernant les accueils de loisirs extrascolaires, une commission enfance ainsi qu'une commission jeunesse réunissent les responsables de secteur de chacune des Maisons Pour Tous municipales. Pilotées par un Directeur de structure, elles permettent d'élaborer des projets transversaux de d'enrichir la pratique professionnelle des équipes par une approche croisée des compétences de nos équipes.

6. Outils de communication et partenariats

Différents outils de communications sont déployés en direction des familles afin de permettre une information de qualité, lisible et accessible :

- Site internet et portail famille (compte personnalisé)
- Journal municipal
- Lettre d'information spécifique au scolaire-périscolaire adressée à l'ensemble des familles chaque trimestre
- Espace d'affichage dédié dans chaque école/structure
- Plaquette de présentation pour chacune des Maisons Pour Tous, actualisée chaque saison
- Le cas échéant, diffusion d'information par mailing ou/et SMS

Outre ces différents supports, des temps de rencontres individuelles (permanences) sont planifiées par les différents Directeurs ALP et responsables de secteur, facilitant la prise de contact par les familles. Des temps d'échanges collectifs leurs sont également proposés selon les projets et échéances.

En ce qui concerne le partenariat éducatif, nos équipes sont représentées sur les différents Conseils d'école et au sein des Conseil d'administration des collèges valentinois. Elles participent également aux équipes pluridisciplinaires animées par le Service de Réussite Educative de la ville de valence pour les quartiers politiques de la ville.

7. Locaux, moyens matériels et financiers

Les enfants sont accueillis dans des locaux dédiés aux activités périscolaires et extrascolaires disposant de matériels adaptés aux différentes tranches d'âge. Ponctuellement, des espaces peuvent être mutualisés avec les locaux dédiés au scolaire, selon les activités proposés.

Sur chaque site, des espaces sont dédiés aux groupes d'enfants en fonction de leur tranche d'âge afin d'améliorer qualitativement les animations et activités proposés, de même que les espaces et temps dédiés au repos.

Enfin, chacun des responsables de secteur et Directeur d'Accueil de Loisirs Périscolaire disposent d'une enveloppe financière spécifique et repéré leur permettant de programmer les achats et activités au plus près des besoins des enfants accueillis tout en adaptant les projets en fonction de nos capacités à y faire face.